

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [philippe.belley1](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b125bbfad538959dec4f8dbe>

Date d'obtention : 2022-02-24 16:14:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Recevoir les informations de la victimes lors d'une rencontre et remplir le questionnaire
2. Rencontrer les élèves qui corrobore les informations de la victimes et remplir le questionnaire
3. Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant
 - 4a) s'il s'agit d'un acte impulsif rencontrer le jeune qui possède le matériel, confisquer le cellulaire et remplir le questionnaire et communiquer avec les policiers
 - 4b) S'il s'agit d'un acte malveillant communiquer avec la police, avertir le jeune de notre démarche et lui confisquer son cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Malgré que nous jugions qu'une situation ne soit pas de la pornographie juvénile nous devons poursuivre notre intervention avec tout les acteurs de la situation. Nous agissons en prévention ainsi.

Peu importe qu'il y ait récidive ou pas de la part de la victime l'intervenant doit utiliser la trousse et en suivre les étapes.

Les plaintes reçu doivent venir du milieu scolaire, des jeunes de l'école. Les Parents doivent être diriger vers le service de Police s'il communique avec nous.

Il est important de valider les informations que nous donne la victime auprès de certains de ses camarades afin de bien saisir les intentions des responsables.

Une fois nos interventions faites nous ne sommes pas mandataire de la police et nous ne pouvons pas interroger d'autres jeunes à la demande de la police dans une situation une fois qu'elle a été avisé.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape pour moi qui est la plus délicate et de m'assurer de bien lire la situation et de m'assurer qu'il s'agit soit d'un acte impulsif et d'un acte malveillant puisque l'intervention chez les jeunes diffèrent d'une situation à l'autre. Il faut agir très rapidement, saisir les cellulaires afin de limiter la propagation des images le plus rapidement possible et protéger tout les jeunes impliquer dans les incidents.